

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29986**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Guyane, Université de Limoges, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Cergy-Pontoise, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de Nimes, Université de Rennes 2, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Aix-Marseille Université, Le Mans université, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, université de Nice, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342 Développement et protection du patrimoine culturel, 335t Animation touristique et culturelle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Aide à la mise en place d'une médiation du patrimoine matériel immatériel
  - Interface entre ingénierie de développement et politiques d'aménagement
  - Élaboration et mise en œuvre de produits touristiques à contenus patrimoniaux
  - Participation au recensement et à la mise en valeur des éléments architecturaux, patrimoniaux et paysagers d'un territoire
  - Information et sensibilisation des publics aux ressources patrimoniales d'un territoire
  - Animation des lieux culturels ou des sites patrimoniaux publics ou privés
  - Contribution à l'administration et au montage d'un projet ou d'un événement culturel patrimonial
  - Analyse des publics et de leurs besoins
    - Maîtriser suffisamment de codes architecturaux nécessaires à la protection/valorisation patrimoniale
    - Gérer un projet culturel: gestion et aménagement de structures culturelles, événementiel associé, animation du patrimoine culturel
  - Coordonner les différents acteurs d'une opération patrimoniale
  - Contribuer à la conduite d'un projet patrimonial : diagnostiquer, définir, planifier, budgétiser, piloter et évaluer
  - Maîtriser les méthodologies de recherche nécessaires pour l'acquisition des éléments nécessaires à la valorisation du patrimoine
- 
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
  - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
    - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
    - Développer une argumentation avec esprit critique.
    - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
    - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
    - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
      - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
      - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
      - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
      - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
      - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
      - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- N81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

- Assistant concepteur de tourisme spécialisé
- Accompagnateur de voyages
- Médiateur du patrimoine local et régional, notamment en milieu rural
- Adjoint administratif des différents secteurs de l'activité culturelle et de loisir
- Assistant responsable culturel du patrimoine, des arts visuels et scéniques
- Assistant Chargé de mission au développement culturel
- Assistant de diffusion de produits culturels
- Médiateur culturel
- Chargé de promotion du patrimoine
- Chargé de promotion du tourisme local
- Animateur du patrimoine
- Chargé d'étude et d'inventaire du patrimoine urbain

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

G1102 : Promotion du tourisme local

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1802 : Développement local

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29986 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29986 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29986 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29986 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29986 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29986 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser suffisamment de codes architecturaux nécessaires à la protection/valorisation patrimoniale</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29986 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer un projet culturel: gestion et aménagement de structures culturelles, évènementiel associé, animation du patrimoine culturel</li> <li>• Coordonner les différents acteurs d'une opération patrimoniale</li> <li>• Contribuer à la conduite d'un projet patrimonial : diagnostiquer, définir, planifier, budgétiser, piloter et évaluer</li> <li>• Maîtriser les méthodologies de recherche nécessaires pour l'acquisition des éléments nécessaires à la valorisation du patrimoine</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
- Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
- Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 30/03/2018
- Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

##### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Guyane](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université de Nimes](#)

[Université Rennes 2](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université Nice](#)

[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**